

NATIONS UNIES

CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/6340  
7 mai 1965  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE EN DATE DU 7 MAI 1965 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL  
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU PAKISTAN

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'au cours des derniers jours, la majeure partie des forces armées indiennes a été groupée à proximité des frontières pakistanaïses et constituée en formations offensives, apparemment prêtes à lancer une attaque armée contre le Pakistan. J'ajoute, au nom de mon gouvernement, que, devant cette situation, le Pakistan est obligé de prendre toutes les mesures qu'il juge nécessaires dans l'exercice de son droit de légitime défense individuelle et collective prévu par la Charte des Nations Unies.

2. Comme vous-même et les membres du Conseil de sécurité le savez, M. Shastri, premier ministre de l'Inde, a déclaré le 28 avril à la Chambre du peuple indienne (Lok Sabha) que "si le Pakistan ne veut pas entendre raison" - c'est-à-dire si le Pakistan n'accepte pas les conditions dictées par l'Inde dans le différend du Rann de Kutch - "l'armée indienne décidera de la stratégie à appliquer et de l'emploi de ses hommes et de son matériel de la manière qui lui semblera la plus appropriée". Cette menace a depuis été réitérée par d'autres dirigeants indiens. Après ces menaces non déguisées, des troupes indiennes ont été massées dans des positions offensives le long des frontières du Pakistan occidental et du Pakistan oriental.

3. La situation à ce jour est la suivante :

Pakistan occidental : Des forces armées indiennes ont été déployées en formations offensives d'un point situé à 150 mètres environ de la frontière du Pakistan occidental jusqu'à une distance de 25 milles de cette frontière, dans l'Etat indien du Pendjab oriental. Ces forces se composent de quatre divisions d'infanterie, une division blindée et une brigade blindée. Le quartier général tactique et le Centre tactique de l'armée de l'air ont également été avancés jusque dans la région où ces forces sont concentrées. La dimension, la nature et la disposition de ces forces, ainsi que l'emplacement des quartiers généraux tactiques, indiquent clairement qu'elles sont disposées en vue d'une attaque dans ce secteur voisin du Pakistan occidental.

65-10735

/...

Cachemire : Les forces indiennes d'occupation du Cachemire ont été rapprochées de la ligne de cessez-le-feu, et ont commencé d'effectuer des patrouilles de caractère agressif. Une brigade blindée a été constituée à Jammu, où il n'y avait auparavant que deux régiments blindés.

Pakistan oriental : Une brigade a été placée à Haldibari, sur la frontière du Pakistan oriental. Plus au sud, une division a été amenée de Ranchi à Barrackpur, aux environs de Calcutta. Une brigade de cette division a été placée à la frontière du Pakistan oriental et est actuellement déployée en formation offensive près de la frontière, le long des districts de Khulna et de Jessore du Pakistan oriental. Sur la frontière orientale du Pakistan oriental, des troupes, appuyées par des unités d'artillerie et des chars, ont également été déplacées et postées à Agartala et à Lathitilla, petite zone frontière litigieuse située entre le Pakistan oriental et l'Assam.

4. Ces préparatifs guerriers et ces mouvements hostiles contre le Pakistan ont eu lieu alors que des négociations se poursuivent en vue d'un règlement pacifique du différend relatif au Rann de Kutch. Afin de faciliter ces négociations, le Pakistan a interdit à ses forces stationnées dans le Rann de Kutch de progresser vers le vingt-quatrième parallèle (où se trouve la frontière entre l'Inde et le Pakistan) à la suite de la reddition de Biar Bet par les forces indiennes, le 27 avril. Pour la même raison, le Pakistan a de nouveau pris l'initiative d'ordonner à ses forces du Rann de s'abstenir de tout acte susceptible d'aggraver la situation. Les Indiens ont suivi l'exemple si bien que, depuis lors, les combats se sont arrêtés dans cette région et des pourparlers en vue d'un cessez-le-feu officiel ont été entamés.

5. Le Gouvernement pakistanais est très préoccupé des mouvements militaires indiens et du ton de plus en plus belliqueux des déclarations faites ces derniers temps par les dirigeants indiens.

6. Le Gouvernement indien n'ignore certainement pas l'effet que ces activités ne peuvent manquer d'exercer sur la situation déjà tendue qui règne dans le sous-continent et sur les efforts faits actuellement en vue de régler pacifiquement le différend du Rann de Kutch.

7. Etant donné la sérieuse menace à la paix que créent dans cette région les mesures prises par l'Inde, mon gouvernement m'a chargé d'attirer d'urgence l'attention des membres du Conseil de sécurité sur cette situation.

8. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente communication aux membres du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, etc.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,  
Représentant permanent du Pakistan auprès  
de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Syed Amjad ALI

-----

